

Les représentants CGT CFDT FO Solidaires-Finances au Comité d'Hygiène et Sécurité  
Départemental -Ministères Économie Finances Emploi Budget Comptes Publics  
Les représentants CGT CFDT Asam-UNSA au Comité d'Hygiène et de Sécurité - Ministère des  
Affaires Étrangères et Européennes  
Les syndicats CGT CFDT FO Asam-UNSA du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes  
Les syndicats CGT CFDT FO SUD du Trésor Public  
Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE  
-----

## **BERCY DIT ENCORE NON AUX AMIANTES DU TRIPODE !**

Un comité de pilotage (Copil) des agents exposés à l'amiante dans le Tripode Beaulieu de Nantes s'est tenu le 22 février 2011.

En introduction, les organisations syndicales ont rappelé les nouvelles discriminations à l'encontre des fonctionnaires exposés à l'amiante. En effet, depuis la réforme des retraites, les salariés du secteur privé victimes de l'amiante conservent la possibilité de départ à la retraite à 60 ans en raison de la baisse de leur espérance de vie. Les fonctionnaires contaminés, eux, sont exclus de cette disposition.

Les organisations syndicales ont également fait remarquer l'absence d'avancées lors des deux comités de pilotages précédents de février et octobre 2010.

Pourtant, en décembre 2009, les ministres Christine Lagarde et Éric Woerth avaient pris l'engagement de mettre en place un suivi médical avec scanner pour l'ensemble des agents du Tripode. Ils recommandaient (sic) « *d'examiner les dossiers d'indemnisation avec toute la bienveillance que justifie ce contexte bien particulier* ».

**Depuis 14 mois, rien n'a été fait dans les ministères économiques et financiers.** Aucune proposition de visite médicale et d'examen scanner n'a été faite aux agents. Le système d'étude épidémiologique (mortalité, maladie) qui nous avait été assuré par Bercy est stoppé. Or ses résultats antérieurs attestent de l'ampleur des dégâts provoqués sur la santé des agents par leur exposition.

La première proposition qui nous a été faite aujourd'hui par les représentants de Bercy a été d'inventer une nouvelle argutie juridique. En l'occurrence, il s'agit de retarder la reconnaissance en maladie professionnelle et l'indemnisation d'un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Ce dossier traîne depuis près de deux ans.

Bien pire, les responsables des ministères économiques et financiers prétendent généraliser ce nouveau dispositif restrictif en terme de date d'indemnisation. Plus l'administration tarde à faire réaliser les expertises légales, plus l'indemnisation de la personne sera retardée !

Dans ces conditions, l'ensemble des organisations syndicales Amiante Tripode a décidé de quitter cette parodie de discussion.

**L'intersyndicale demande l'application immédiate et intégrale des décisions des ministres de décembre 2009.**

**L'intersyndicale en appelle aux personnels pour préparer une mobilisation qui rassemble à Nantes l'ensemble des actifs et retraités solidaires de leurs collègues fonctionnaires victimes de l'amiante.**

Nantes, le 22 février 2011